



Bègles, le 23 juillet 2020

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020**

**Etaient présents** : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

M. Olivier GOUDICHAUD à Mme Edwige LUCBERNET  
Mme Laetitia VASSEUR à M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
Mme Isabelle TEURLAY NICOT à M. Christian BAGATE

**Absente** : /

**Secrétaire de la séance** : Mme Edwige LUCBERNET

**1. DELEGATION PERMANENTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE**

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal autorise la délégation à Monsieur le Maire d'un certain nombre de missions, dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes. En cas d'absence ou empêchement, le Maire sera provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le(la) Premier(ère) Adjoint(e) puis le(la) Deuxième Adjoint(e) dans l'ordre de leur nomination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**2. VALORISATION DES BIODECHETS ISSUS DES CANTINES SCOLAIRES**

Afin de collecter et traiter les biodéchets issus des cantines des 13 écoles de la Ville, le Conseil municipal valide le partenariat avec l'entreprise Rest'O Valor et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **3. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MIEL POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE MONNAIE LOCALE SUR LE TERRITOIRE BEGLAIS**

La ville souhaite étudier plus précisément la faisabilité de la mise en œuvre d'une monnaie locale en étant accompagnée par la MIEL pour analyser les possibilités et les moyens de mise en œuvre. Le Conseil municipal valide le partenariat avec l'association la MIEL et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FDAEC 2020**

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental d'un montant de 117 000 € pour effectuer des travaux dans les structures suivantes :

- Ecole Salengro
- Ecole Langevin
- Complexe Langevin
- Gymnase Duhourquet
- Bègles Plage

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **5. RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE DU RECOURS AUX SERVICES D'UNE PLATEFORME INTERMEDIAIRE EN FINANCEMENT PARTICIPATIF**

Le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville au groupement de commande dans le cadre du recours aux services d'une plateforme intermédiaire en financement participatif, accepte les termes de la convention constitutive de ce groupement et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **6. EXONERATION DES DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES FORAINS POUR LA PERIODE DU MERCREDI 13 MAI 2020 AU SAMEDI 30 MAI 2020**

Afin d'apporter un soutien aux commerçants non-sédentaires dans le contexte du déconfinement progressif suite à l'épisode du COVID-19 et de leur perte d'activité, les trois marchés de la commune sur la période du mercredi 13 mai au samedi 30 mai 2020 sont exonérés des droits de place.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **7. CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID 19 : REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS A LA PISCINE**

Le Conseil municipal autorise le remboursement aux demandes des usagers qui n'ont pu profiter des abonnements souscrits sur la période de fermeture liée à la crise sanitaire et qui ne souhaitent pas reporter leurs activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **8. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal décide de la constitution des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres et désigne les membres. 9 commissions ont été décidées :

- ✓ SOLIDARITES – ACTION SOCIALE - LOGEMENT – ANCIENS COMBATTANTS ET CUISINE CENTRALE
- ✓ URBANISME – PATRIMOINE – PROJETS URBAINS ET POLITIQUE DE LA VILLE
- ✓ MOBILITES – ENERGIES - HAUT DEBIT – DECHETS – SANTE ENVIRONNEMENTALE – PREVENTION ET RESILIENCE

- ✓ FINANCES – RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES PUBLIQUES
- ✓ PROXIMITE – ESPACES PUBLICS – VOIRIE – TRANQUILLITE PUBLIQUE ET VILLE INCLUSIVE
- ✓ NATURE ET POLITIQUE ALIMENTAIRE
- ✓ VIE ECONOMIQUE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - FORMATION ET INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
- ✓ PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION
- ✓ VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **9. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE A DIFFERENTS ORGANISMES**

Cette délibération désigne en Conseil municipal les délégués élus de la Ville, au sein des organismes et sociétés partenaires, pour représenter la Collectivité dans les différentes instances.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

## **10. ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil décide de créer la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de bâtiments, la fourniture de matériel et de services, travaux de voirie et réseaux divers, travaux liés à l'environnement, conformément au Code de la commande publique et désigne les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, comme suit :

TITULAIRES  
 Mme Fabienne CABRERA  
 M. Marc CHAUVET  
 Mme Christelle BAUDRAIS  
 M. Xavier FEDOU  
 M. Aurélien DESBATS

SUPPLEANTS  
 M. Pierre OUALLET  
 Mme Sadia HADJ ABDELKADER  
 M. Idriss BENKHELOUF  
 Mme Laetitia VASSEUR  
 M. Pascal LABADIE

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

## **11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, et à la demande des services fiscaux, une commission communale des impôts directs (CCID) est créée. 32 personnes sont désignées comme suit :

- 16 commissaires titulaires ;
- 16 commissaires suppléants.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

## **12. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – DESIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil crée cette commission obligatoire présidée de droit par M. le Maire et fixe sa composition :

⇒ Collège des associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les usagers

- 4 représentants des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap

- A.P.F. (Association des Paralysés de France)
- G.I.H.P. (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques)
- A.D.A.P.E.I. (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)
- A.R.I. (Association pour la Réadaptation et l'Intégration)
- 1 personne du Conseil des Seniors
- 1 représentant des usagers

⇒ Collège des acteurs institutionnels et économiques

- 1 représentant de Bordeaux Métropole
- 1 représentant du Conseil Départemental
- 1 représentant de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- 2 représentants des bailleurs sociaux

⇒ Collège des Elus

- M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Président de droit
- Mme Edwige LUCBERNET
- M. Vincent BOIVINET
- Mme Amélie COHEN LANGLAIS
- Mme Fabienne CABRERA
- M. Pierre OUALLET
- M. Xavier FEDOU
- Mme Isabelle TARIS
- Mme Sylvaine PANABIERE
- Mme Typhaine CORNACCHIARI
- Mme Isabelle TEURLAY NICOT
- Mme Seynabou GUEYE
- Mme Fabienne DA COSTA

Deux Vice-Présidentes sont nommées :

- Mme Edwige LUCBERNET
- Mme Amélie COHEN-LANGLAIS

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **13. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX**

Le Conseil municipal valide le régime indemnitaire des élu locaux pour qu'ils puissent bénéficier d'indemnités compensant leur disponibilité et leur investissement dans la vie de la commune suivant leur fonction :

- Maire
- Adjoint principal
- Conseiller municipal délégué – Président d'une commission – membre du bureau municipal
- Conseiller municipal délégué – Président d'une commission
- Conseiller municipal délégué
- Conseiller municipal

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **14. DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX**

Il est décidé d'attribuer les crédits suivants :

- 15 000 € annuels, pour encourager les actions de formation des élus visant à développer leurs connaissances dans les domaines de la gestion, de l'animation et de la réflexion en matière de politiques publiques locales
- 5 000 € pour compenser la perte éventuelle de revenus subie pendant la durée des formations

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **15. MAJORATION DU CREDIT D'HEURES ATTRIBUE AUX ELUS DE LA VILLE DE BEGLES**

Le crédit d'heures forfaitaire et trimestriel maximum dont peuvent bénéficier le Maire, les Adjointes au Maire, les Conseillers Municipaux Délégués ainsi que les Conseillers municipaux est majorés de 30 % et est porté à :

- ✓ 182 heures pour le Maire
- ✓ 159 heures les Adjointes au Maire et les Conseillers Municipaux Délégués,
- ✓ 27 heures pour les Conseillers Municipaux

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

### **16. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AU COMITE TECHNIQUE**

Les représentants de la collectivité pour siéger au sein du comité technique sont désignés comme suit :

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
Mme Fabienne CABRERA  
Mme Christelle BAUDRAIS  
M. Aurélien DESBATS  
M. Xavier FEDOU  
M. Guénolé JAN

#### SUPPLEANTS

Mme Edwige LUCBERNET  
M. Marc CHAUVET  
M. Florian DARCOS  
M. Pierre OUALLET  
Mme Sylvaine PANABIÈRE  
Mme Marie-Laure PIROTH

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **17. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Les représentants de la collectivité pour siéger au sein des commissions administratives paritaires sont désignés comme suit :

#### **CATEGORIE A**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
M. Aurélien DESBATS

#### SUPPLEANTS

M. Edwige LUCBERNET  
M. Marc CHAUVET

#### **CATEGORIE B**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
Mme Fabienne CABRERA  
M. Aurélien DESBATS  
M. Xavier FEDOU

#### SUPPLEANTS

M. Edwige LUCBERNET  
M. Marc CHAUVET  
M. Pierre OUALLET  
Mme Bénédicte JAMET DIEZ

#### **CATEGORIE C**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
Mme Fabienne CABRERA  
M. Aurélien DESBATS

#### SUPPLEANTS

M. Edwige LUCBERNET  
M. Marc CHAUVET  
M. Pierre OUALLET

M. Xavier FEDOU

M. Guérolé JAN

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

Mme Bénédicte JAMET DIEZ

M. Sadia HADJ ABDELKADER

## **18. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES**

Les représentants de la collectivité pour siéger au sein des commissions consultatives paritaires sont désignés comme suit :

### **CATEGORIE A**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

#### SUPPLEANTS

Mme Edwige LUCBERNET

### **CATEGORIE B**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

M. Aurélien DESBATS

#### SUPPLEANTS

Mme Edwige LUCBERNET

M. Guérolé JAN

### **CATEGORIE C**

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

M. Aurélien DESBATS

M. Xavier FEDOU

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

#### SUPPLEANTS

Mme Edwige LUCBERNET

M. Guérolé JAN

Mme Sadia HADJ ABDELKADER

## **19. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE A LA COMMISSION DE REFORME COMMUNE A LA VILLE ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Les représentants de la collectivité pour siéger au sein de la commission départementale de réforme sont désignés comme suit :

### **CATEGORIES A – B - C**

#### TITULAIRES

Mme Fabienne CABRERA

M. Xavier FEDOU

#### SUPPLEANTS

M. Marc CHAUVET

M. Aurélien DESBATS

Mme Sadia HADJ ABDELKADER

Mme Sylvaine PANABIÈRE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **20. COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le conseil désigne les représentants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail comme suit :

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

M. Vincent BOIVINET

M. Aurélien DESBATS

M. Xavier FEDOU

#### SUPPLEANTS

Mme Edwige LUCBERNET

M. Marc CHAUVET

Mme Fabienne CABRERA

M. Pierre OUALLET

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**21. CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19**

Le Conseil municipal approuve l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales sera attribuée, sur la paye de juillet 2020, aux agents ayant été présents avec une exposition très forte vis-à-vis des usagers, aux agents mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activités et aux agents ayant été en surcharge de travail, soit du 23 mars au 10 mai 2020 :

		Montant maximum
Critère 1	Agents présents avec une exposition très forte vis-à-vis des usagers	1000€ soit 31.25€ / jour
Critère 2	Agents mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activités	660€ soit 20.63€ / jour
Critère 3	Agents ayant été en surcharge de travail liée à la crise sanitaire	330€ soit 10.32€ / jour

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**22. PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE**

Le Conseil municipal valide la procédure d'attribution du marché à bon de commande de Prestations de gardiennage et de sécurité pour les manifestations de la ville et de retenir la société IMMOVEILLE, 51-55 Rue Hoche, 94200 Ivry sur Seine. Il autorise les services à passer des bons de commande pour les marchés de gardiennage et Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

**23. AVENANT PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) SUR LA COMMUNE DE BEGLES**

Considérant que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la ville de BEGLES ne sera pas modifié au cours de l'année scolaire 2020/2021, le Conseil autorise la prorogation d'une année supplémentaire de ce Projet Educatif De Territoire de la ville de BEGLES à compter du 01 septembre 2020 et Monsieur le Maire, ou son représentant, pourra signer l'avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un PEDT sur la commune de BEGLES.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**24. DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le conseil désigne les membres de la Commission de Délégation de Service Public composée, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, de 5 membres du Conseil Municipal, d'un représentant du service compétent par l'objet de la DSP pour suivre l'exécution du contrat, des personnalités désignées par le

Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP. Les membres du Conseil sont :

#### TITULAIRES

M. Clément ROSSIGNOL PUECH  
Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI  
Mme Fabienne CABRERA  
M. Marc CHAUVET  
M. Mohammed MICHRAFY

#### SUPPLEANTS

Mme Sadia HADJ ABDELKADER  
M. Aurélien DESBATS  
M. Vincent BOIVINET  
Mme Marie-Laure PIROTH  
M. Christian BAGATE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **25. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le Conseil désigne les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la ville de BEGLES qui sera composée de neuf membres du conseil municipal et de trois représentants d'associations locales comme suit :

#### CONSEIL MUNICIPAL

- M. Clément ROSSIGNOL PUECH
- Mme Nadia BENJELLOUN MACALLI
- Mme Fabienne CABRERA
- Mme Edwige LUCBERNET
- M. Aurélien DESBATS
- M. Benoît D'ANCONA
- M. Christophe THOMAS
- M. Alexandre DIAS
- M. Christian BAGATE

#### ASSOCIATIONS LOCALES

- L'Amicale Laïque représenté par M. Jacques AVIGNON
- Le CREAC représenté par Mme Marie Claire ALLIN
- Remue Méninges représenté par Mme Jacqueline SUBERVIE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **26. FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS SIEGEANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil municipal décide de fixer à quinze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Sept membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Sept membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement des actions sociales menées dans la Commune.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **27. ELECTION DES ADMINISTRATEURS ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL ET SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Il est procédé par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel, des 2 listes présentées, au plus fort reste des représentants du Conseil Municipal au Conseil



d'Administration du CCAS fixé à 7 élus. Après dépouillement et répartitions des sièges, sont déclarés membres :

- Mme Amélie COHEN-LANGLAIS
- Mme Christelle BAUDRAIS
- M. Xavier FEDOU
- Mme Catherine CAMI
- Mme Isabelle TARIS
- Mme Marie-Laure PIROTH
- Mme Seynabou GUEYE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **28. DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY**

A Bègles, le nombre d'élus représentant la Ville au Conseil d'Administration du CENSO est fixé par statut à 8 et sont désignés par le Conseil comme suit :

- Mme Edwige LUCBERNET
- Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI
- Mme Amélie COHEN-LANGLAIS
- Mme Christelle BAUDRAIS
- Mme Bénédicte JAMET DIEZ
- Mme Laure DESVALOIS
- Mme Sylvaine PANABIERE
- Mme Fabienne DA COSTA

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **29. DESIGNATION DES REPRESENTANTS BEGLAIS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION POUR LES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le conseil désigne comme représentants de la Ville de Bègles à cette commission :

- M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Titulaire
- M. Aurélien DESBATS, Suppléant

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

## **30. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENERCOOP**

Monsieur Xavier FEDOU, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de la SCIC ENERCOOP afin de promouvoir la transition énergétique pour la croissance verte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

## **31. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX UNITEC**

Monsieur Marc CHAUVET, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de l'association Bordeaux UNITEC. Monsieur Pierre OUALLET, Adjoint au Maire, est désigné comme suppléant.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE**

## **32. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX TECHNOWEST**

Monsieur Marc CHAUVET, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de l'association Bordeaux TECHNOWEST. Monsieur Pierre OUALLET, Adjoint au Maire, est désigné comme suppléant.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

### **33. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA FAB - FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - DELEGATION DE FONCTIONS**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de la SPL LA FAB - FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE. Monsieur Olivier GOUDICHAUD, Adjoint au Maire, est désigné comme suppléant.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

### **34. ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT BORDEAUX EURATLANTIQUE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - DELEGATION DE FONCTIONS**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de BORDEAUX EURATLANTIQUE. Monsieur Olivier GOUDICHAUD, Adjoint au Maire, est désigné comme suppléant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **35. SUPPRESSION DE VOIE – RUE CITE DE PATY**

Effacée dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier et remplacée par la réalisation d'un parc urbain ouvert en continuité du Parc de l'Estey, le Conseil décide supprimer la voie dénommée « Cité de Paty » située entre la rue de Paty et l'allée des Cheminots, et ce afin d'actualiser les banques de données géo cartographiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **36. INTEGRATION DE LA VILLE DE BEGLES AUX CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES SUIVI PAR BORDEAUX METROPOLE**

Bordeaux Métropole et les Communes ayant mutualisé leur service Patrimoine ont créé des groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelles et gagner en efficacité par la mutualisation des procédures de passation des contrats. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville de Bègles à tous les groupements en cours et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de groupement.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

### **37. ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES IMPRESSION DE DOCUMENTS POUR LA VILLE**

Le Conseil approuve la procédure de passation engagée pour la passation d'un accord cadre de fournitures courantes et de services pour satisfaire l'exécution des missions de communication de la Ville et attribue les lots comme suit :

- ⇒ LOT 1 (Travaux d'impression du journal municipal et des suppléments, des brochures, des livrets et des catalogues) à la société EVOLUPRINT (10 rue du Parc - 31150 BRUGUIERES) pour un montant total maximum de 45 000€ HT sur la période.
- ⇒ LOT 2 (Ensemble des travaux d'impression à l'exception du journal municipal et des suppléments, des brochures et des catalogues) à la société BLF IMPRESSION (70 rue Ariane - 33185 LE HAILLAN) pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

### **MOTION DECLARANT L'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DEMOCRATIQUE**

Le Conseil municipal,

Souhaite déclarer l'état d'urgence climatique, environnemental, social et démocratique sur son territoire.

Depuis 1980, chaque décennie est plus chaude que la précédente et 2019 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en Europe. Chaque année, les concentrations de gaz à effet de serre battent des records dans l'atmosphère et le jour du dépassement intervient de plus en plus tôt. Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) annonce des épisodes caniculaires récurrents et plus fréquents à l'avenir. Le réchauffement climatique provoque également des phénomènes météorologiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) qui entraînent des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des famines, des déplacements de populations, avec 140 millions de personnes concernées dans les 30 prochaines années selon la Banque Mondiale... C'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est menacée.

L'activité humaine, cause première du réchauffement climatique, est aussi à l'origine des pollutions impactant les biens communs à notre humanité que sont l'air, la terre, les cours d'eau et océans, entraînant la destruction du monde du vivant.

Dans le même temps, le système ultra-libéral mondialisé, non content de fragiliser chaque jour davantage la planète et ses ressources, par son fonctionnement, accentue les inégalités économiques et sociales à travers le monde. En France, le système de protection social est régulièrement remis en cause et fragilisé au fil des réformes successives (retraites, marché du travail...), pourtant garde-fou indispensable pour une grande majorité de nos concitoyens. Après un an et demi de contestations des Gilets Jaunes et de mouvements sociaux contre la réforme des retraites ou celle du ferroviaire, l'épidémie de COVID-19 accroît encore la fracture sociale et touche d'abord les plus précaires, habitants des grands ensembles, sans-domicile fixe, travailleurs précaires. Aujourd'hui, s'annonce une crise économique et sociale d'une ampleur inégalée depuis le début du siècle dernier : nombreux plans sociaux et chômage de masse, arrivée sur un marché du travail sclérosé de 700 000 nouveaux diplômés dont l'avenir est compromis.

De plus, outre les autocraties bien installées dans de nombreux pays du monde, l'arrivée ces dernières années de populistes d'extrême droite à la tête des plus grands pays de la planète (tels que les États-Unis, le Brésil ou encore l'Inde) ou plus près de nous en Europe (comme la Hongrie par exemple) est particulièrement préoccupante. En France également, le dernier épisode électoral organisé en pleine crise sanitaire, avec près de 60 % d'abstention au second tour, montre que les Français se détachent de plus en plus de ces grands rendez-vous démocratiques et qu'un nouveau modèle est à proposer urgemment.

Le bouleversement climatique n'est donc pas simplement une question de climat. Il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, la biodiversité, la paix... C'est une question de choix politiques.

Et il est évident que face à l'ampleur de ce phénomène, la solution ne sera pas amenée par les seules actions individuelles des citoyens. Des mesures concrètes doivent maintenant être prises aux niveaux municipal, intercommunal, départemental, régional, national et international, afin de proposer un modèle de société plus juste, plus durable et conviviale : l'aménagement du territoire, la politique énergétique, la démocratie, la justice, la santé et l'alimentation, l'éducation, le logement, l'accueil des réfugiés et la solidarité territoriale, l'économie, le marché

du travail et le modèle de consommation, la culture et la sauvegarde du patrimoine, etc. autant de politiques publiques appelées nécessairement à évoluer.

Ce sont des décennies de choix politiques qui ont accentué les fractures sociales et territoriales, la crise écologique et démocratique que nous traversons : choix industriels basés sur l'utilisation à outrance de ressources non renouvelables bien souvent au détriment des droits humains, guerres pour les ressources dans les pays les plus fragilisés, violations répétées et répandues de la liberté de la presse à travers le monde, tourisme de masse destructeur, etc.

Le temps est donc venu aujourd'hui de prendre des décisions répondant aux problématiques de justice sociale, de démocratie et d'environnement, trois défis de notre siècle plus indissociablement liés que jamais.

Une réflexion globale de refonte du système de l'imposition et des moyens financiers à engager s'impose donc, afin d'évoluer vers un système plus ambitieux, répondant à l'urgence environnementale et sociale, en développant notamment les secteurs d'emploi d'avenir, locaux et non délocalisables.

En novembre 2019, le Parlement européen déclarait l'urgence climatique et environnementale et appelait la Commission européenne, ainsi que les Etats membres, à prendre des décisions fortes et courageuses en matière de lutte contre le dérèglement climatique et la chute de la biodiversité.

Cette lutte doit également passer par les territoires. C'est pourquoi, la Ville de Bègles considère qu'il lui revient d'y prendre part et de relever ces défis majeurs, grâce au formidable outil que sont les services publics locaux, auxquels, élus comme Béglais, sont particulièrement attachés.

Par conséquent,  
Le Conseil Municipal,

- Déclare l'état d'urgence climatique, environnemental, social et démocratique ;
- Confirme l'engagement de la Ville de Bègles, tout au long du mandat qui démarre, à définir au quotidien des solutions adaptées au plus près des besoins des Béglais avec pour motivation la réponse aux grands enjeux de notre siècle en matière de transition écologique, de démocratie renouvelée et d'inclusion sociale ;
- Demande à l'Etat français de prendre des mesures ambitieuses afin de répondre à l'urgence écologique, sociale et démocratique, et de veiller à ce que toutes les décisions prises soient pleinement alignées sur l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5°C, la neutralité carbone et la restauration de la biodiversité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**La Secrétaire  
Edwige LUCBERNET**